

Le Canada Arctique Les territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Mark Nuttall

Les territoires du Nord-Ouest et le Projet de Gaz du Mackenzie

La totalité du grand Nord Canadien est à la veille d'un développement majeur des industries du pétrole et du gaz. Dans les Territoires du Nord-Ouest (NWT), le Projet de Gaz du Mackenzie – 16,2 milliards de \$ canadiens, 16 milliards de dollars, américains- a été lancé par les Compagnies Shell Canada Limited, Conoco Phillips Canada (North) Limited, Exxon Mobil, Imperial Oil Resources Ventures Limited et l'Aboriginal Pipeline Group, désignés sous le vocable collectif de Proponents¹. Il a entraîné au cours de l'année 2007 maintes réunions de régulation et des débats publics sur la technique et l'environnement qui ont éclipsé beaucoup d'autres problèmes. Par ce gigantesque projet énergétique, les Proponents prévoient d'alimenter en gaz naturel les marchés canadiens et états-unien à partir de trois plate-formes d'extraction situées dans le delta du Mackenzie, et de promouvoir également l'industrie des sables pétrolifères de l'Alberta. Ces sables contiennent d'énormes dépôts de bitume qui représentent 1,7 à 2,5 billions de barils de pétrole piégés dans un magma visqueux de sable, d'eau et d'argile, et dont l'extraction nécessite de l'eau chaude et des hydrocarbures.

La longueur totale du pipeline serait d'environ 1300 kms, mais les constructions les plus importantes se situeraient dans le delta du Mackenzie, avec les plates-formes d'ancrage et les pipelines de récupération près d'Inuvik. Bien que ce projet ait obtenu le soutien de nombreux dirigeants autochtones, l'opinion, reflétée par les débats

¹ Les Partisans

publics, est divisée quant aux retombées et bénéfiques éventuels de l'entreprise pour les foyers eux-mêmes. Nombreux sont ceux que préoccupent des retombées négatives irréversibles sur la société, l'économie et l'environnement, à commencer par la perte des territoires traditionnels de chasse, de trappe et de pêche. Là où d'autres voient au contraire un moyen exceptionnel d'apporter emploi et prospérité aux communautés du Grand Nord.

Les débats publics ont commencé à Inuvik en janvier 2006 : ils comprennent à la fois des réunions techniques menées par le *National Energy Board* du Canada (NEB), et d'autres séances consacrées aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques sous la direction du *Joint Review Panel* (JRP), nommé par le gouvernement fédéral. Les séances se sont tenu dans 26 communautés des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta, y compris la capitale provinciale Edmonton. Celles du National Energy Board furent closes en décembre 2006, mais le JRP poursuivit les siennes jusqu'en novembre 2007. Le NEB entreprend un grand rapport d'enquête qui aboutira à une recommandation sur le projet adressée au gouvernement fédéral canadien.

Tout au long de l'année 2007, des négociations concernant les territoires en litige se sont poursuivies avec les Premières Nations *Deh Cho* de la Vallée Centrale du Mackenzie. La question *Deh Cho* reste épineuse pour les Proponents du Mackenzie Gaz Project. Le tracé prévu pour le pipeline traverse environ 40% du territoire *Deh Cho* traditionnel. Bien que ne s'opposant pas au projet, ne refusant pas d'adhérer à l'*Aboriginal Pipeline Group*, les Premières Nations *Deh Cho* soutiennent qu'un accord territorial est un préalable à toute discussion sur leur participation. Elles exigent leur part des revenus du pipeline, et qu'elle leur soit directement versée en tant que gouvernement autonome. Les *Deh Cho* soulignent qu'ils n'ont jamais renoncé à leurs territoires et que des traités passés avec la Couronne confirment leur légitimité. Le 23 mai 2001, les Premières Nations *Deh Cho* ont signé deux accords avec les gouvernements du Canada et des NWT :

- Un Accord-Cadre fixant les objectifs et l'ordre du jour des sujets mis en délibération pour la signature du traité.

- Un accord sur des mesures intérimaires fixant les principes d'usage des terres et les procédures à respecter durant les quelques années nécessaires aux négociations et à la ratification d'un Accord Final.

Ces deux accords constituent une première étape vers un accord global concernant les terres en litige et les problèmes de gouvernement autonome, accord qui constituera un traité moderne signé entre les *Deh Cho* et le Canada.

Inuit, Ours Polaires et Caribou :différends à propos des espèces menacées

Au début de 2007, le Département de l'Intérieur des Etats-Unis lança une enquête de 12 mois pour savoir si toutes les variétés d'ours polaire devaient être répertoriés comme espèces menacées dans le cadre de l'*U.S. Endangered Species Act*, ainsi que le préconisait le U.S. Fish and Wildlife Service. Parmi les pétitionnaires de cette réglementation, on compte le Center for Biological Diversity, Greenpeace et le Natural Resources Defense Council. Les Inuit canadiens refusèrent cette proposition. Dans une lettre adressée au Marine Mammals Management Office, dépendant du U.S. Fish and Wildlife Service, les dirigeants de l'organisation nationale Inuit, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), et l'Inuit Circumpolar Council (ICC-Canada) soutinrent également que toute proposition visant à restreindre la chasse et l'exploitation de l'ours polaire - que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire canadien - lèserait gravement les droits et intérêts Inuit au Canada. L'ITK comme l'ICC font remarquer que les Inuit du Canada ont su préserver les populations d'ours polaires à des niveaux d'équilibre grâce à leur gestion responsable de la vie sauvage, à la recherche et à des pratiques contrôlées d'exploitation durable. Ils considèrent que l'inscription des ours polaires parmi les espèces menacées leur imposerait des pénalités et rigueurs scientifiquement injustifiées, et saperait les stratégies conservatoires qu'ils pratiquent au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Au Nunavut, la cogestion des ours polaires – de même que celle de toute la vie sauvage, est régie par le Nunavut Wildlife Management Board (NWMB une institution publique du gouvernement dépendant du Nunavut Land Claims Agreement. Elle coopère étroitement avec les organisations Inuit de chasseurs et de trappeurs. Le savoir traditionnel des Inuit est incorporé aux opérations de recherche et aux principes de gestion, ce qui permet aux Inuit de pratiquer une exploitation de subsistance à la fois traditionnelle et durable.

Pour appuyer sa proposition d'inscription des ours polaires parmi les espèces menacées, le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur états-unien a commandé au U.S. Geological Survey (USGS) une recherche sur l'ours polaire et son habitat en mer glaciaire. Les résultats furent publiés le 7 septembre 2007 dans 9 rapports administratifs, avec une conclusion d'ensemble selon laquelle les changements climatiques glaciaires entraîneraient vers le milieu du XXI^e siècle Une perte approximative des 2/3 de la population mondiale d'ours actuelle. L'USGS avertissait que la trajectoire du déclin de la Mer Arctique étant peut-être sous-estimée dans les observations, son évaluation était conservatrice. La réponse du NWMB fut sans équivoque : le Conseil manquait de preuves pour répertorier l'ours polaire comme espèce menacée sur une vaste échelle.

En juin 2007, une proposition du gouvernement fédéral canadien d'ajouter le Peary Caribou à la liste des espèces en voie d'extinction déclencha une fois de plus la colère des chasseurs Inuit du Canada et des organisations de gestion de la vie sauvage du Nunavut. Là encore, se basant sur des données scientifiques selon lesquelles le changement climatique a des effets désastreux sur l'habitat du Peary Caribou, et sur une diminution considérable de sa population passée ces dernières années de 50 000 à 8 000 têtes, le Ministre Canadien de l'Environnement John Baird informa les officiels responsables de la vie sauvage au Nunavut de son intention d'appliquer le nouveau *Species at Risk Act* au Peary Caribou et au Barren Ground Caribou – lequel serait inscrite comme espèce particulièrement surveillée. Le NWMB conteste les estimations

fédérales sur le nombre et la santé des populations de Peary Caribous. En 2005, la première tentative d'inscription du Peary Caribou échoua suite aux menaces des Inuit de poursuivre en justice le gouvernement fédéral pour ne pas les consulter dans les règles sur le statut de cette population. Comme pour l'ours polaire, les arguments sur l'avenir du Peary Caribou opposent le savoir scientifique des experts aux revendications de reconnaissance du savoir des Inuit qui vivent, se déplacent et chassent sur le territoire même de l'animal.

Mark Nuttal est socio anthropologue. Il a beaucoup travaillé au Groenland, au Canada, en Alaska, en Finlande et en Ecosse. Ses travaux actuels portent sur les peuples autochtones face au changement climatique en Arctique, les dimensions socioculturelles de l'exploitation du gaz et du pétrole arctique, et en écologie politique sur les relations entre l'homme et l'animal au Canada et en Finlande. Il occupe la chaire Henry Marshall Tory du Département d'Anthropologie de l'Université canadienne d'Alberta ; il est également Professeur Honoraire d'Académie à l'Université finlandaise d'Oulu.

*Source : The Indigenous World 2008,
traduction GITPA : Danielle Aubin.*